UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS- BES

HIS2525-20	INTRODUCTION GENERALE HISTOIRE QUEBEC-CANADA
Session	Titre du cours

A-2025	3	MOODLE
Session	3	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

BARATON, EDOUARD	CLIQUEZ ICI	baraton.edouard@uqam.ca	A-6070
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Mardi 13h-17h, local A-6070.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie - Médiagraphie 7
7.1 Documentation obligatoire 7
7.2 Documentation complémentaire 7
8 Références 8
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 10
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement ..... **Erreur ! Signet non défini.**
8.5 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Introduction à l'Histoire générale du Québec et du Canada du 16e siècle à nos jours. Le cours étudie les différentes sociétés coloniales depuis l'époque des « Découvertes » jusqu'à la Confédération canadienne, et les grands phénomènes et aux principaux événements de l'Histoire depuis 1867 jusqu'à nos jours. Il s'intéresse aux continuités et transformations dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il aborde les principales dynamiques de l'Histoire du Québec et du Canada depuis plus de 400 ans, dont le colonialisme et les relations avec les Autochtones, les courants migratoires, l'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources naturelles, l'industrialisation, l'urbanisation, les nationalismes, les rôles accordés à l'État, les mouvements sociaux, etc.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours vise à offrir à la personne enseignante du domaine de l'univers social au secondaire une introduction aux grands phénomènes et aux principaux événements de l'Histoire du Québec et du Canada et une initiation aux grandes interprétations et aux outils bibliographiques principaux.
L'étudiant devra avoir acquis suffisamment de connaissances et de repères culturels pour analyser des documents et problématiser l'Histoire du Québec et du Canada à travers des aspects sociaux, politiques, culturels historiographiques et mémoriels. L'étudiant maîtrisera le commentaire de document et la dissertation.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Tout en reprenant les grandes étapes de l'Histoire du Québec et du Canada, ce cours en présentera une vision plurielle et non téléologique. Cela aidera à appréhender la construction de l'Histoire à partir des problèmes posés aux acteurs à divers moments. Le cours s'intéressera aussi au sens divers donnés aux événements et à leurs réécritures successives. Cet aspect est de la plus grande importance dans le cadre de l'enseignement scolaire, point de rencontre de la discipline historique et des représentations sociales, elles-mêmes fruits de l'Histoire.
Le cours préparera les étudiants, futurs enseignants, à envisager l'Histoire comme une discipline vivante, médiatrice du rapport du passé et du présent qui se fait par le jeu de questions toujours variables invitant à la relecture et au croisement des perspectives ; une ouverture à une compréhension approfondie de la réalité, enrichie par la dimension temporelle : le temps.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Cours magistraux et **ateliers** préparatoires à la dissertation et au commentaire historique de documents.
L'élève et futur enseignant devra en tirer aussi bien la connaissance suffisante pour assurer des cours d'Histoire que les méthodes qui lui permettront toujours de s'adapter aux changements de programmes, d'objets d'études et de problématiques qu'il connaitra durant sa carrière

Commentaire de document :

a) **Objectifs :**
Savoir extraire et organiser l'information pertinente d'un document, à partir d'une problématique et grâce à la critique interne et externe.

b) **Démarche** :
Le commentaire du document nécessite : La définition des termes ; La compréhension du texte ; la recherche des finalités ; la problématisation ; l'identification des tensions internes au texte et avec son contexte ; la remise du texte dans une dynamique historique.

c) **Évaluation** :
Elle repose essentiellement sur la pertinence et la profondeur de l'exploitation du texte. Autrement dit c'est la proportion du texte que l'étudiant est parvenu à intégrer dans son commentaire comme objet à discuter, puis la valeur des liens qu'il fait avec d'autres éléments et repères culturels, qui déterminera la réussite de l'exercice.

Dissertation :

a) **Objectifs :**
Être capable d'organiser de manière ordonnée les faits relatifs à une question ou à une période au moyen d'une problématique

b) **Démarche :**
La dissertation nécessite : de définir les termes du sujet, de les replacer dans un contexte, d'en identifier les limites, d'identifier les acteurs impliqués, et de produire une reconstitution d'une séquence historique autour d'une problématique qui éclaire la persistance et le changement.

c) **Évaluation :**
L'évaluation repose sur la pertinence de la problématique (offre-t-elle une clé de compréhension valable pour l'ensemble et chacune des parties ?) et sur la capacité à l'illustrer par des références précises et pertinentes (dates, lieux, acteurs, phénomènes, chiffres, citations, repères culturels, etc.).

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Premier atelier. Exercice noté : Préparation d'un plan de commentaire	**15**	**14 octobre**
Examen de mi-session	**30**	**28 octobre**
Second atelier. Exercice noté : préparation d'un plan de dissertation	**15**	**25 novembre**
Examen FINAL	**40**	**9 décembre**

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	2 septembre	**PLAN DE COURS**. Objectifs et plan de cours Travaux et examens. Bibliographie et manuels recommandés **Monde autochtone et création de la Nouvelle France (1500-1663)** • Acteurs et rencontre (XVIe siècle) • Accords, accueil, établissement et contestations (1603-1632) • Des comptoirs côtiers au réseau continental (1608-1663)	Lire les chapitres pertinents de Havard, G., & Vidal, C. (2019). Histoire de l'Amérique française. Paris : Flammarion.
2	9 septembre	**Une province française et une confédération autochtone (1663-1754)** • Une province française en Amérique • La famille d'Onontio ou la confédération continentale • Guerres inter-villageoises et inter-impériales	Lire les chapitres pertinents de Havard, G., & Vidal, C. (2019). Histoire de l'Amérique française. Paris : Flammarion.
3	16 septembre	**Changement d'Empire : 1754-1774** • Une guerre totale et une guerre mondiale (1754-1760) • L'heure des décisions (1760-1763) • Contestations et accommodements (1763-1774)	Lire les chapitres pertinents de Havard, G., & Vidal, C. (2019). Histoire de l'Amérique française. Pa Lamonde, Y. (2000). *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896* (Vol. 1). Montréal : Fides.ris : Flammarion. Et de
4	23 septembre	**Le Canada dans les révolutions atlantiques : 1774-1815** • La révolution américaine et le Canada (1774-1783) • Entre deux révolutions 1783-1789/1791 • La Révolution française et le Canada (1789-1815)	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2000). *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896* (Vol. 1). Montréal : Fides.
5	30 septembre	**Congé férié**	
6	7 octobre	**Bas Canada et nation canadienne 1815-1840** • Pouvoirs politiques dans une colonie britannique (1815-1830) • Structuration et composition du parti Patriote des années 1830. Rébellion et répression (1837-1840)	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2000). Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896 (Vol. 1). Montréal : Fides.

7	14 octobre	**Le Canada uni ? 1840-1867** • Le nouveau régime (1840-1848) • Les partis en présence L'avenir du Canada en question **Atelier** : exploitation de texte et plan de commentaire extrait du rapport durham	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2000). Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896 (Vol. 1). Montréal : Fides . Préparer une introduction et un plan de commentaire de document pour le document désigné. À rendre durant l'atelier
8	21 octobre	• **Semaine de relache**	
9	28 octobre	**Examen de mi-session** : Commentaire de Document	Révision générale de la période 1500-1840.
10	4 novembre	**Province et fédération 1867-1896** • Capitalisme, développement et prolétarisation • Assujettissement des autochtones et Métis Quelle nation canadienne ?	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2000). Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896 (Vol. 1). Montréal : Fides.
11	11 novembre	**Le renouveau impérialiste 1896-1919** • La solidarité impériale ? • La guerre mondiale La crise de la Conscription	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2004). *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929* (Vol. 2). Montréal : Fides.
12	18 novembre	**Sortie d'Empire 1919-1947** • Un Canada indépendant ? • Mutations sociales D'une hégémonie à l'autre	Lire les chapitres pertinents de Lamonde, Y. (2004). *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929* (Vol. 2). Montréal : Fides. Et de : Charland, J.-P. (2015*). Une histoire du Canada contemporain. Montréal* : Bibliothèque québécoise. Canada
13	25 novembre	**Naissance du Québec 1947-1970** • La période Duplessiste • La Révolution tranquille • La crise institutionnelle canadienne **Atelier**. Exercice noté : préparation d'un plan de dissertation	Lire les chapitres pertinents de Charland, J.-P. (2015*). Une histoire du Canada contemporain. Montréal* : Bibliothèque québécoise. Canada Préparer une introduction et un plan de dissertation sur le sujet donné. À rendre durant l'atelier
14	2 décembre	**L'Histoire du temps présent : 1970-auj.** • L'État québécois • De la société canadienne français à la société québécoise La fin de l'Histoire ?	Lire les chapitres pertinents de Charland, J.-P. (2015*). Une histoire du Canada contemporain. Montréal* : Bibliothèque québécoise. Canada
15	9 décembre	**Examen final : commentaire de texte ou dissertation**	Révision générale de la période 1840-époque présente.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques. Pour les cycles supérieurs, vous référez également au Règlement nº 8 des cycles supérieurs.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Remise des travaux au début des ateliers (14 octobre et 25 novembre) et avant de quitter la salle pour les examens (28 octobre et 9 décembre) de mi et de fin de session.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Variable selon les besoins de chacun dans la liste ci-dessous.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Havard, G., & Vidal, C. (2019). *Histoire de l'Amérique française*. Paris : Flammarion.

White, R. (2012). *Le Middle Ground, Indiens, empires et républiques 1650-1815.* Toulouse. Anacharsis.

Inksetter, L. (2017). *Initiatives et adaptations algonquines au XIXe siècle*. Septentrion.

Harris, R. C. (2012). *Le pays revêche : Société, espace et environnement au Canada avant la Confédération* (Collection Géographie historique). Québec : Presses de l'Université Laval.

Lamonde, Y. (2000). *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896* (Vol. 1). Montréal : Fides.

Lamonde, Y. (2004). *Histoire sociale des idées au Québec, 1896-1929* (Vol. 2). Montréal : Fides.

Lamonde, Y. (2011). *La modernité au Québec, La Crise et l'homme 1929-1939* (Vol.1). Montréal : Fides.

Lamonde, Y. (2016) *La modernité au Québec, La Crise et l'homme 1939-1945* (Vol.2). Montréal : Fides.

Charland, J.-P. (2015*). Une histoire du Canada contemporain. Montréal* : Bibliothèque québécoise. Canada

Mills, S. (2016). *Une place au soleil : Haïti, les Haïtiens et le Québec*. Mémoire d'encrier.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026 :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable (à vérifier)



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.